



TENNIS CLUB DE MONTESSON

Saison 2019-2020

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont faites à partir des formulaires adéquats (jeune ou adulte), ou en ligne pour les adhésions simples (sans cours collectifs). Toute inscription entraîne l'acceptation des règlements FFT et du règlement intérieur du Club. L'adhérent autorise le TCM à utiliser son image pour sa communication interne et externe.

Pour être prise en compte, toute inscription doit être intégralement réglée.

Modes de paiement

Les paiements peuvent être effectués par chèque, carte de crédit, espèces ou titres ANCV (5% de frais en sus).

Le paiement échelonné par chèques est admis, dans la limite de trois chèques.

Si un paiement par un Comité d'Entreprise est attendu, l'adhérent a deux possibilités :

- si le montant est connu, l'adhérent dépose un chèque de caution et indique la date limite de réception du chèque du CE, avant laquelle l'échange de chèque aura lieu. Au-delà, le chèque de caution sera encaissé et remboursé à réception du chèque du CE à l'ordre du TCM,
- si le montant n'est pas connu, l'inscription doit être intégralement réglée. Son montant sera remboursé sur présentation du chèque du CE à l'ordre du TCM.

Attestations, Facturation

Le club délivre sur place et sur demande une attestation d'inscription, ou une facture acquittée ou à régler.

Les factures peuvent être demandées par mail et délivrées par retour de mail.

COURS COLLECTIFS

Les inscriptions aux cours collectifs sont obligatoirement liées à la souscription d'une formule d'adhésion.

Les jeunes sont adhérents pour la saison complète à des tarifs préférentiels selon l'âge.

Les adultes peuvent choisir entre les formules « complète », « semaine » ou « printemps-été » ou régler un « forfait » de 90€ sans droits de réservation. L'achat d'une licence seule ne donne pas accès aux cours collectifs.

TARIFICATION

Les tarifs des différentes formules sont mentionnés sur les fiches d'inscription.

Pour les adhésions simples (hors cours collectifs) à partir du mois de janvier la tarification se fait au « prorata temporis ».

Des réductions interviennent dans les cas suivants :

- Réduction couple : -10% sur le montant de l'adhésion du conjoint
- Réduction famille : -30€ à partir du 3ème inscrit, idem pour le 4^{ème}, etc ...
- Réduction CCA : -10% sur le montant de l'adhésion (hors cours)

Ces réductions sont cumulatives

- Pour les joueurs d'équipes les mieux classés : les tarifs d'adhésion sont inversement proportionnels à leur classement

ANNULATIONS, REMBOURSEMENTS

Adhésions

Elles ne peuvent être remboursées qu'en cas de force majeure (blessure au tennis, déménagement) et dans la limite fixée par le règlement intérieur (dans la limite des assurances liées à la licence FFT).

Inscriptions aux cours collectifs

Des frais de dossier de 50 € seront retenus en cas d'annulation avant le début des cours ou avant la deuxième séance de cours. Au-delà, aucun remboursement ne sera consenti.